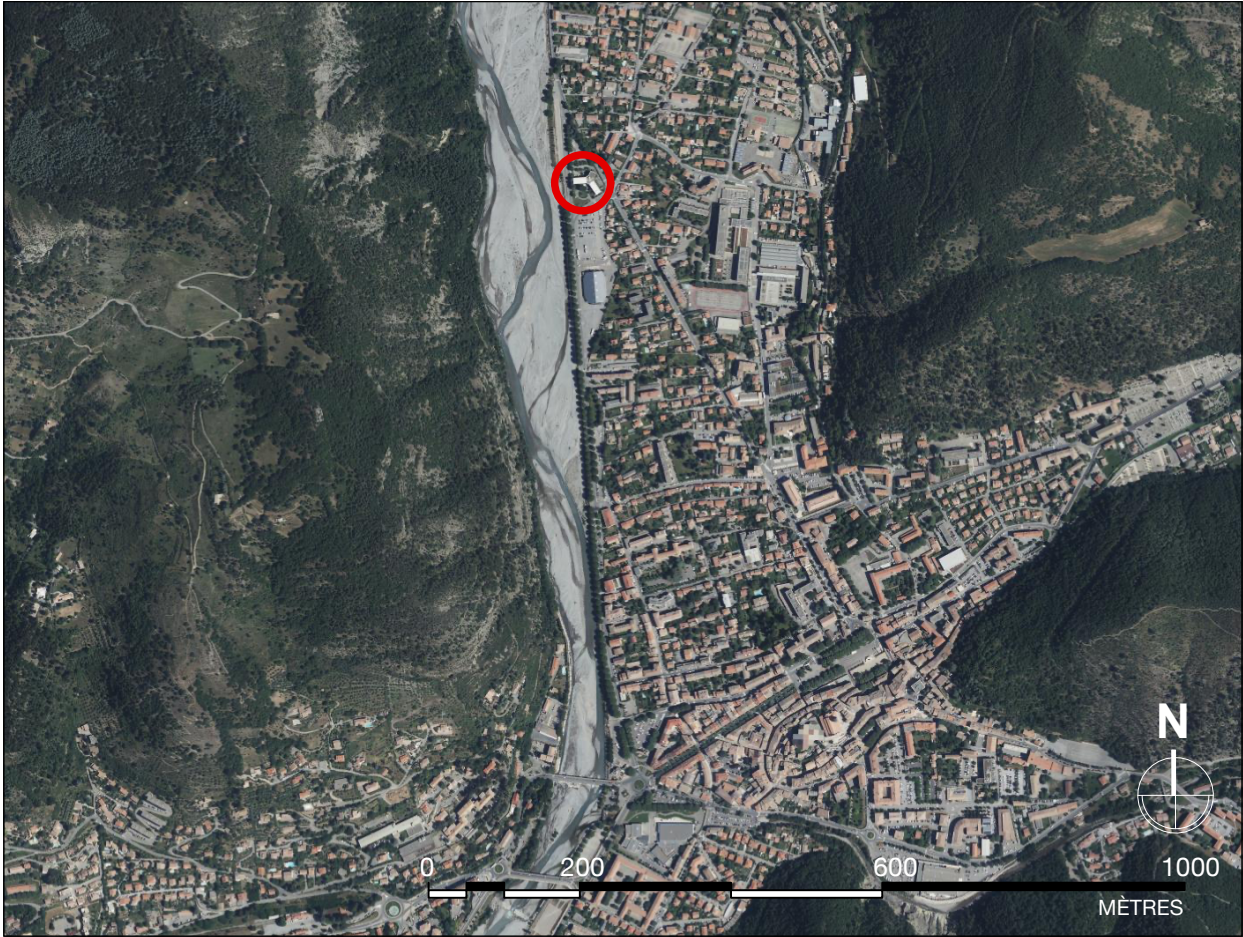
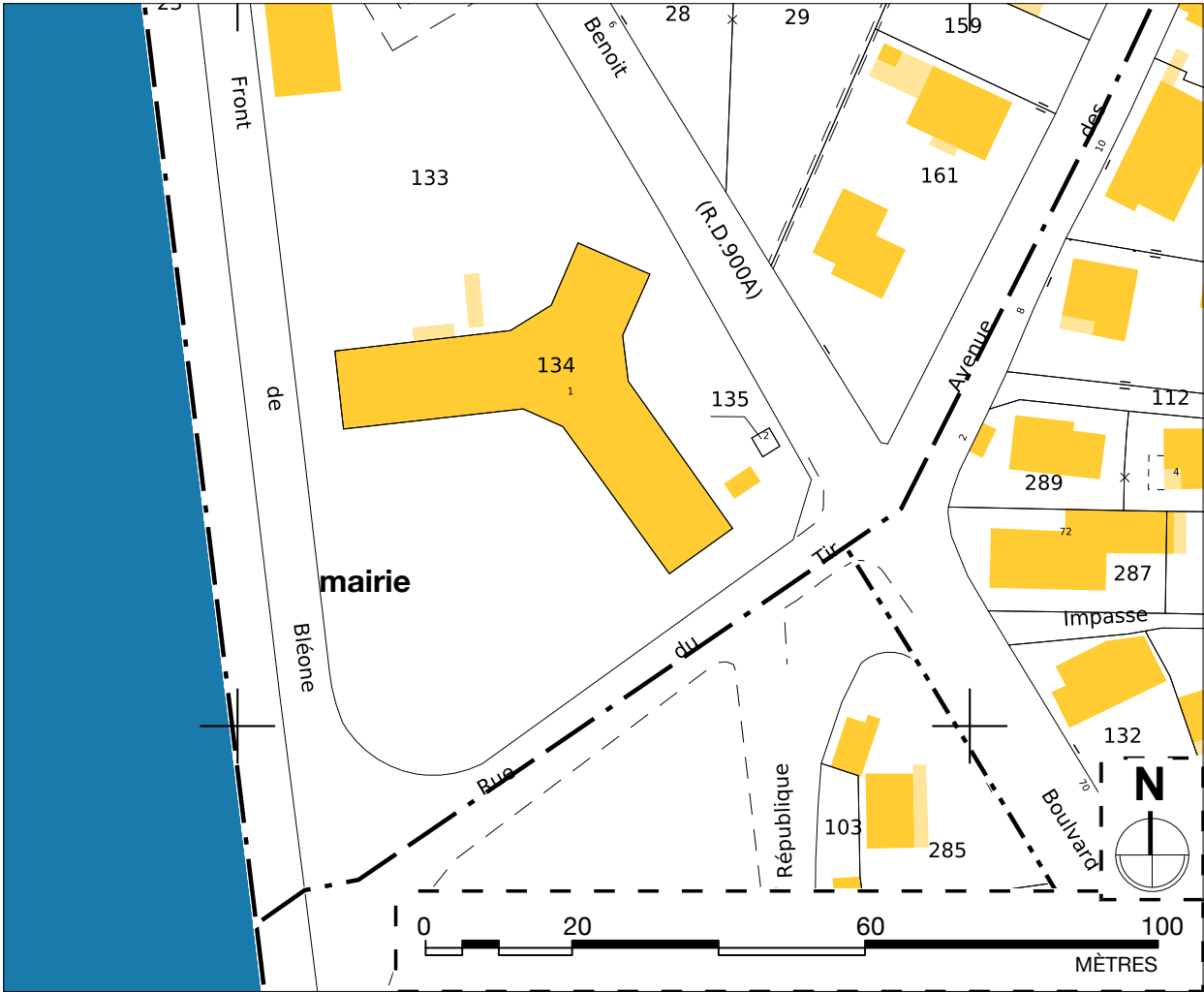




plan de situation (extrait orthophoto). échelle 1/10 000e



extrait cadastre échelle 1/1000e

Rénovation de la toiture du bâtiment de la DDT

PRO/DCE



Liste des documents

- 00 couverture, plan de situation
- 01 plan de masse
- 02 plan de toiture - état existant
- 03 coupe AA, BB, CC - état existant
- 04 coupe AA & façade - état existant
- 05 plan de toiture - projet
- 06 détails étanchéité
- 07 détails serrurerie, 1/20e, 1/50e & 1/5e
- 08 plan de localisation serrurerie, 1/200e
- 09 calendrier prévisionnel

annexes

- A1 historique du bâtiment
- A2 plan de localisation des fuites
- A3 notice diagnostic (1/3)
- A4 notice diagnostic (2/3)
- A5 notice diagnostic (3/3)

maîtrise d'ouvrage

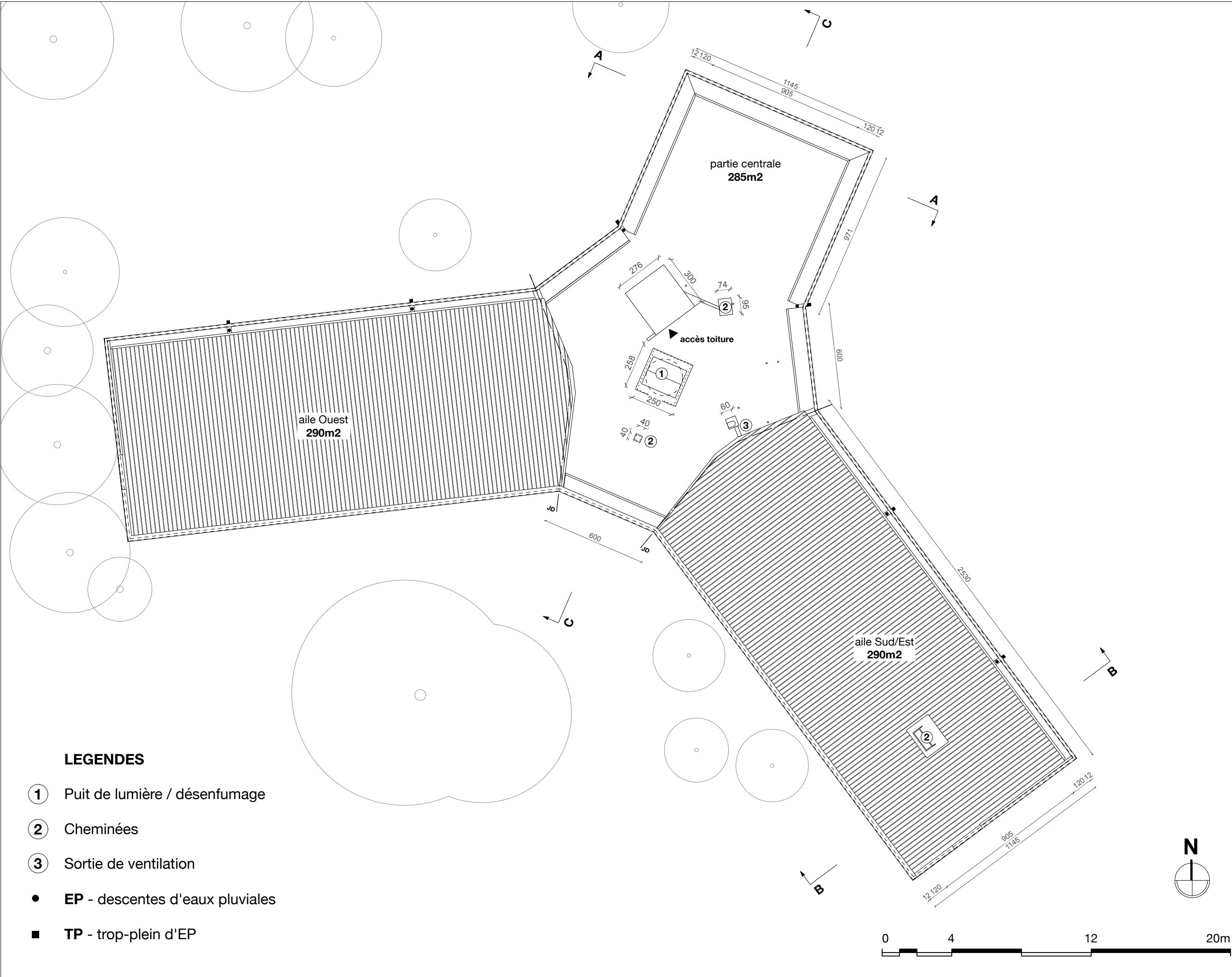
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Secrétariat Général Commun Départemental
8 avenue du Docteur Romieu
04000 DIGNE-LES -BAINS
jean-marc.faure@alpes-de-haute-provence
.gouv.fr
04 92 62 25 21

architecte

Benoît Séjourné, architecte
19, Avenue Joseph Reinach
04000 DIGNE-LES-BAINS
benoit.sejourne@bsarchitecte.fr
04 92 62 25 21



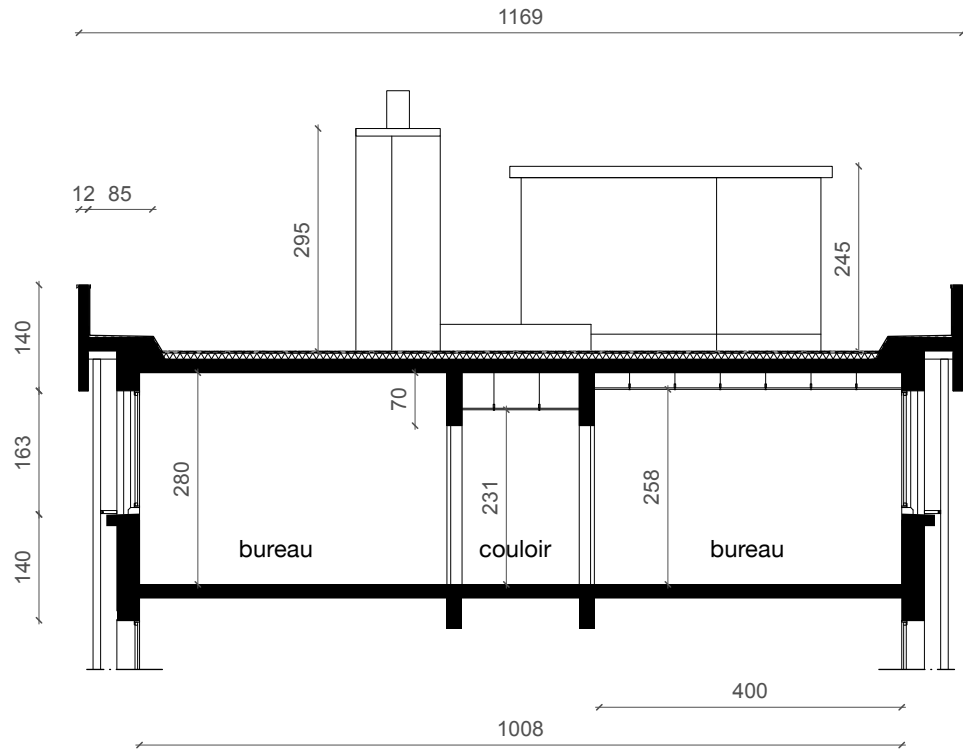
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS				26 septembre 2025		ech. 1.500e	
maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr		PLAN DE MASSE		PRO		01	
				DCE			
				date			
architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr		Indice		Modification			



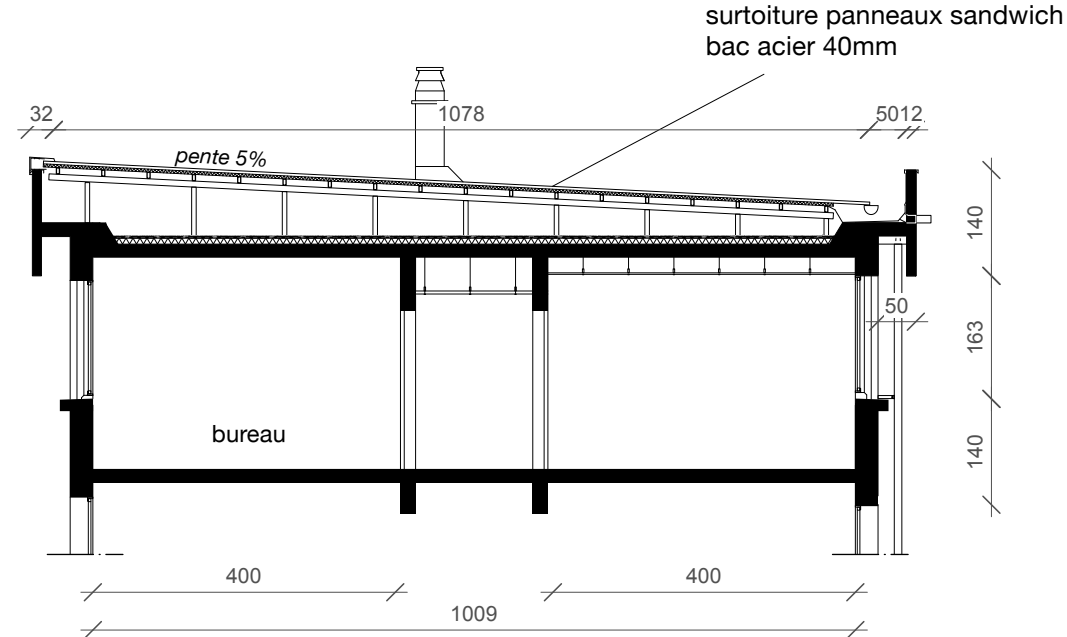
LEGENDES

- ① Puit de lumière / désenfumage
- ② Cheminées
- ③ Sortie de ventilation
- EP - descentes d'eaux pluviales
- TP - trop-plein d'EP

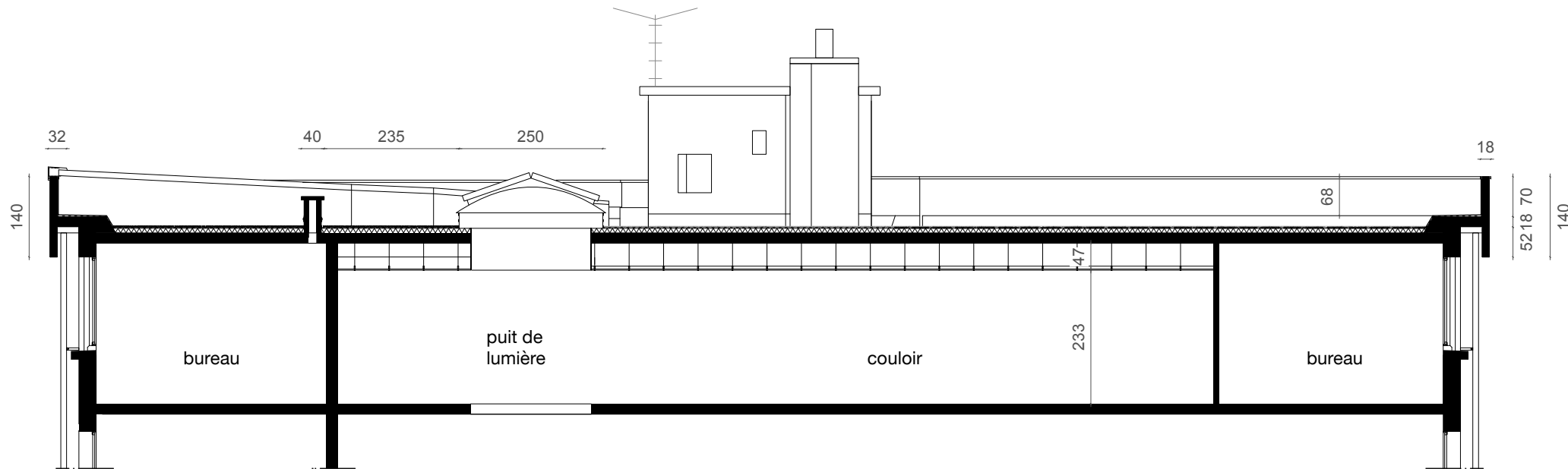
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS			26 septembre 2025
			ech. 1.200e
maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr	PRO DCE		02
	PLAN DE TOITURE - ETAT EXISTANT		
	Indice	Modification	date
architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr			



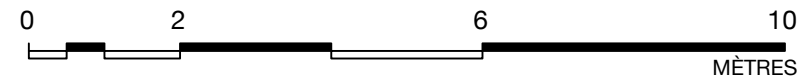
Coupe AA
ech. 1.100e



Coupe BB
ech. 1.100e



Coupe CC
ech. 1.100e



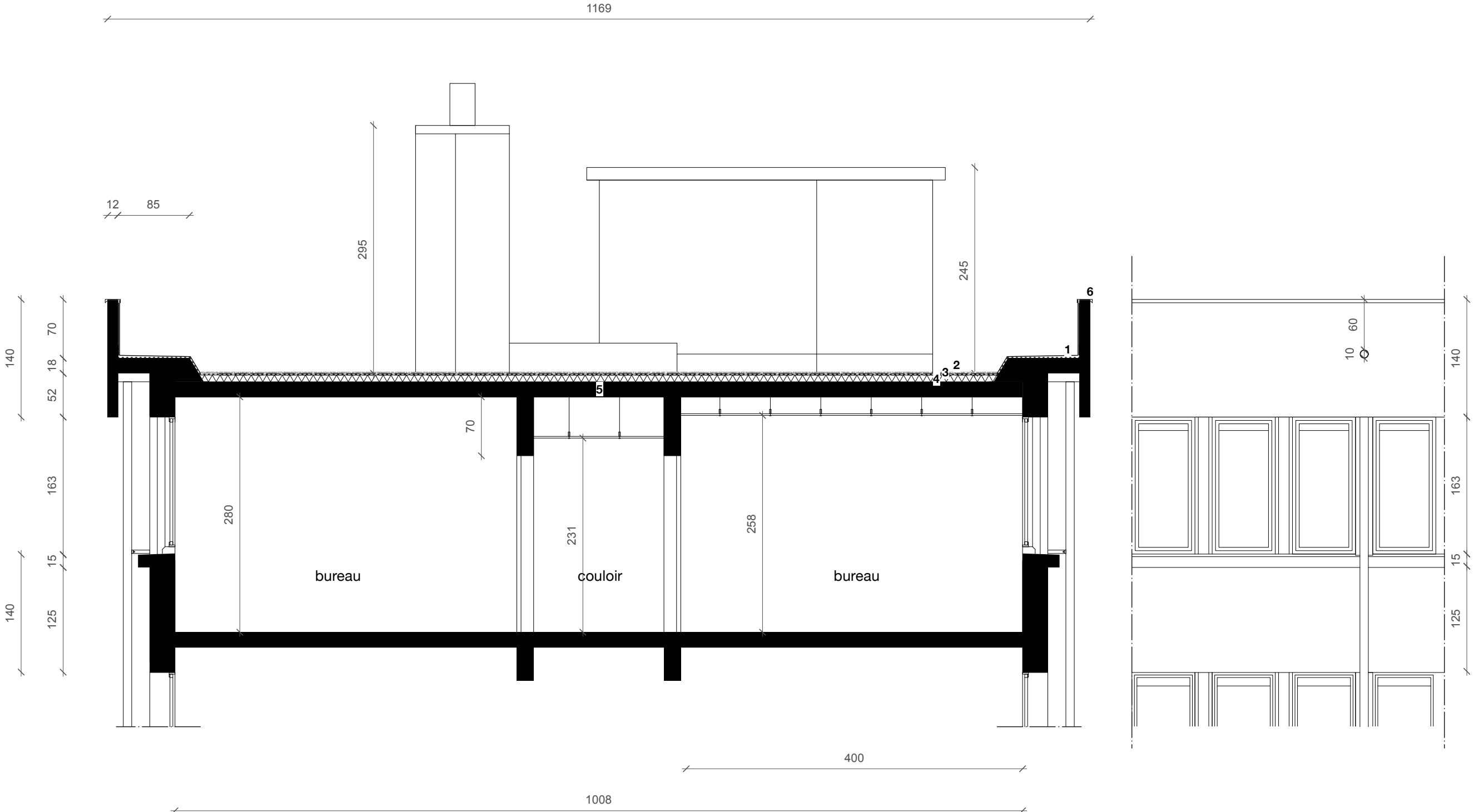
26 septembre 2025
ech. 1.100e

RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS

maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr	PRO DCE	
	Indice	date
architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av. Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr	COUPES AA / BB / CC - ETAT EXISTANT	
	Modification	

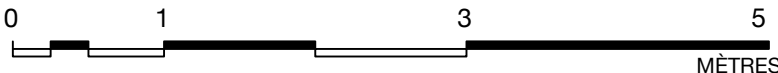
03

Coupe AA
ech. 1.50e



LEGENDES

1. tôle zinc sur étanchéité
2. protection lourde (gravillon 5cm)
3. étanchéité bitumineuse
4. isolant $\pm 10\text{cm}$
5. dalle béton 18cm
6. couverture



26 septembre 2025

ech. 1.50e

RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS

COUPE AA & FACADE - ETAT EXISTANT

PRO
DCE

date

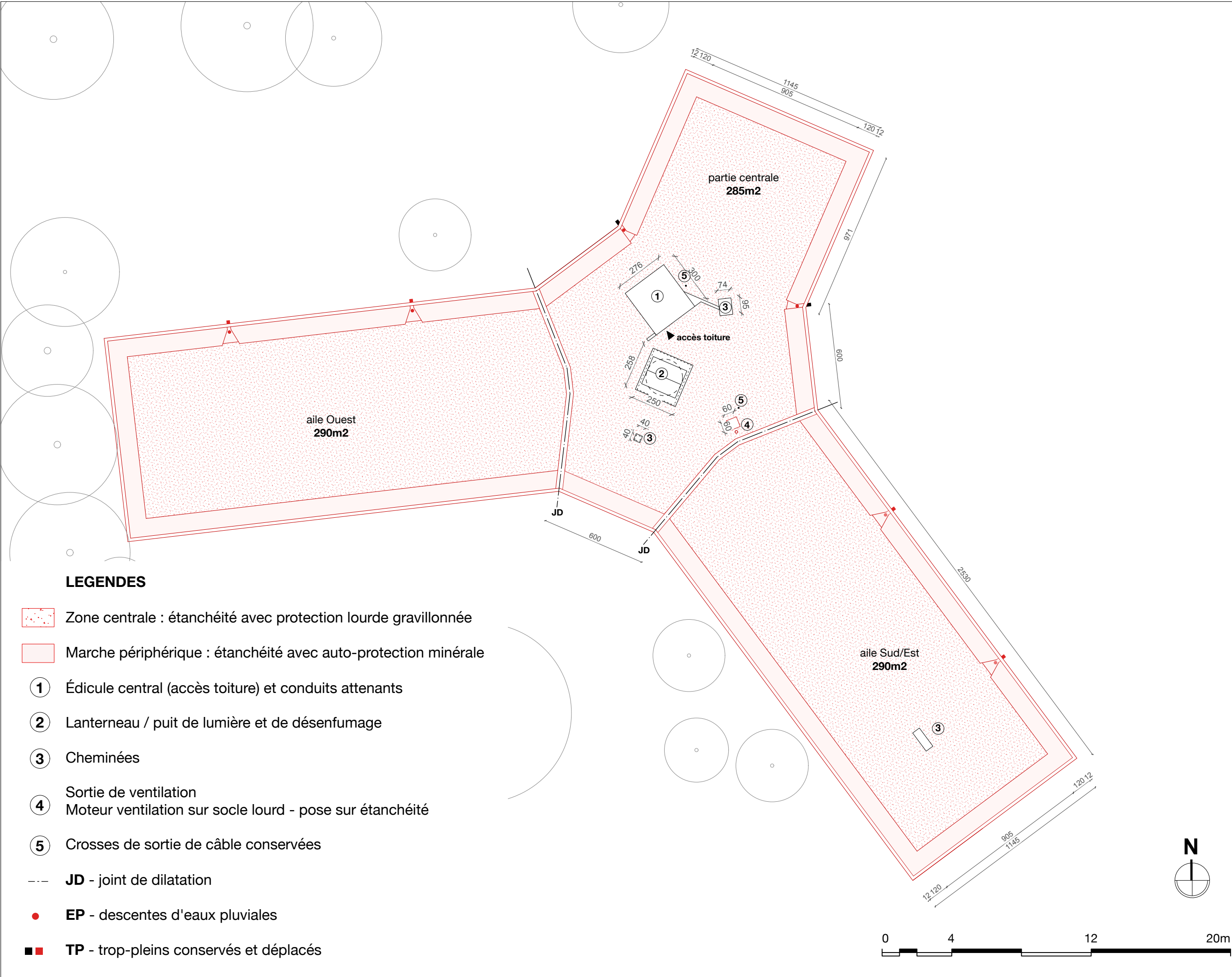
Modification

Indice

architecte :

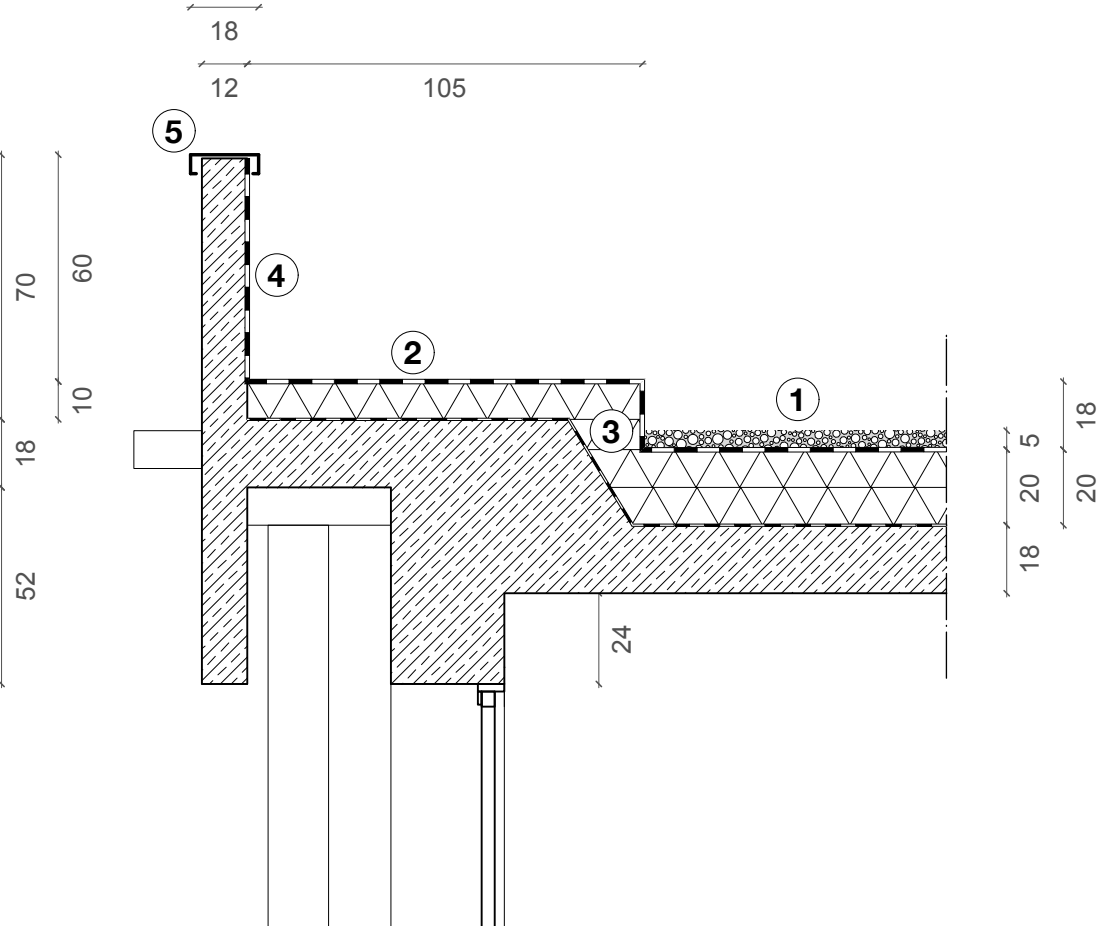
Benoît SEJOURNE
19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains
04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr

40



26 septembre 2025		26 septembre 2025	
ech. 1.200e		ech. 1.200e	
PRO		PRO	
DCE		DCE	
date		date	
PLAN DE TOITURE - PROJET		PLAN DE TOITURE - PROJET	
Indice		Indice	
Modification		Modification	
05		05	

Détail marche périphérique
ech. 1.20e



LEGENDES DETAILS

1/ Zone centrale

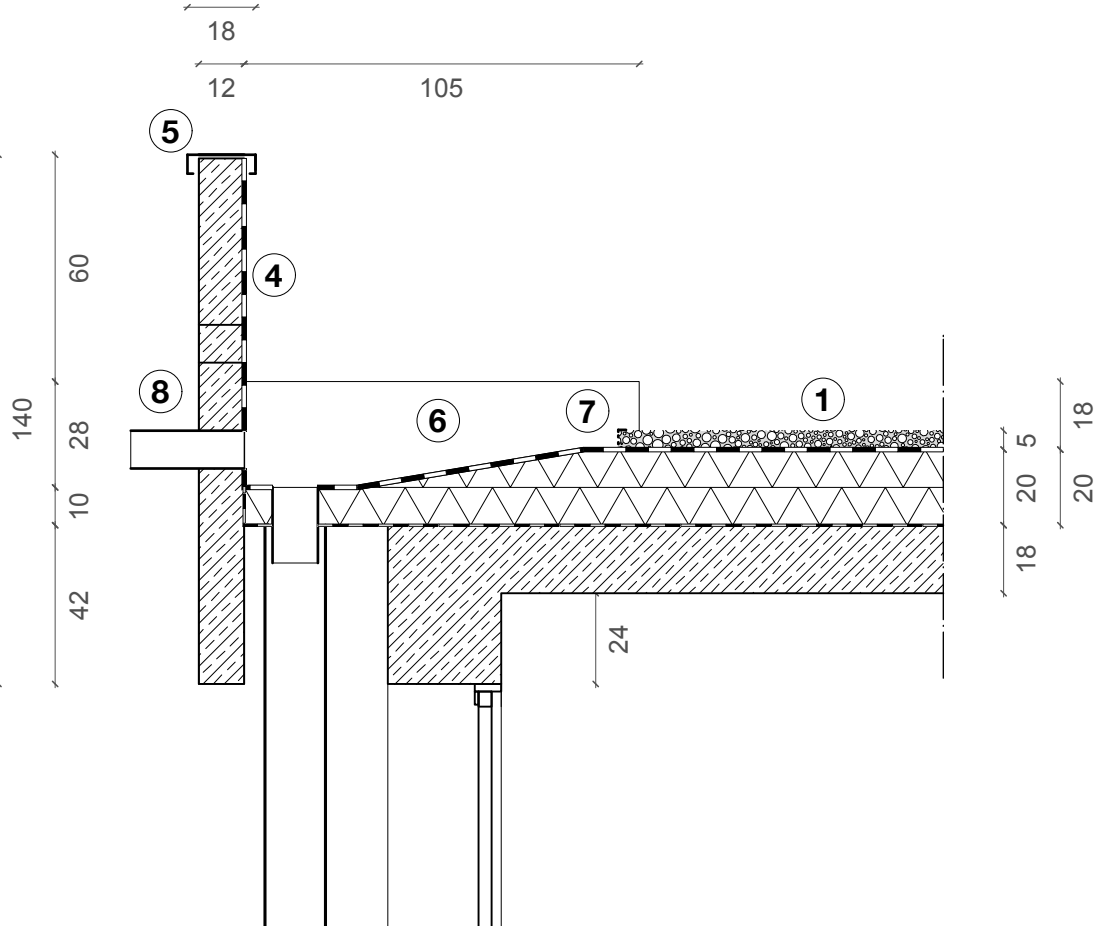
- Support : dalle BA
- Enduit d'imprégnation à froid
- Pare-vapeur
- Isolant polyuréthane 2x100mm (R = 8,6m2 k/W)
- Etanchéité bitumineuse bi-couche sur écran d'indépendance
- protection lourde gravillonnée, ep. 5cm

2/ Marche périphérique

- Support élément d'acrotère BA préfabriqué
- Enduit d'imprégnation à froid
- Pare-vapeur
- Isolant polyuréthane 100mm (R = 4,3m2 k/W)
- Etanchéité bitumineuse bicouche sur écran d'indépendance - 2ème couche avec autoprotection minerale, teinte gris clair.

3/ Isolant polyuréthane de 80mm d'épaisseur sur 150mm de large environ, pour combler la hauteur entre la partie gravillonnée et la bande périphérique

Détail évacuation EP
ech. 1.20e



4/ Relevé d'étanchéité sur toute la hauteur de l'acrotère - étanchéité avec autoprotection minérale, teinte gris clair

5/ Couvertine type "Couvernet" de DANI ALU où équivalent. Pièces d'angles et de jonction fabriquées et soudées en usine, finition aluminium brut

6/ Evacuation Eaux Pluviales

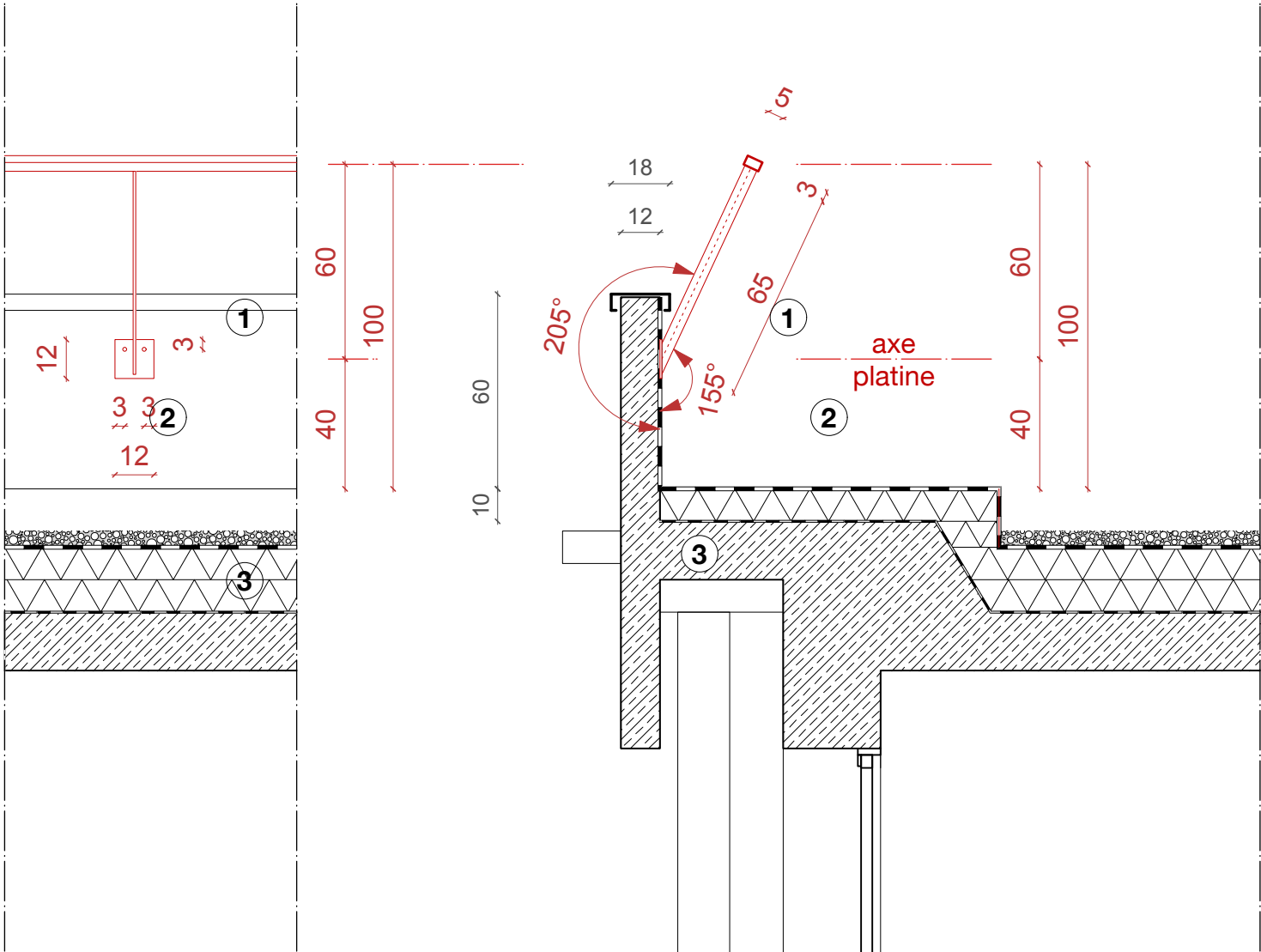
- Support : tôle acier existante
- Enduit d'imprégnation à froid
- Isolant polyuréthane découpé au forme de pente
- Etanchéité bitumineuse bicouche avec autoprotection gravillonnaire, teinte gris clair
- Naissance EP diam. 120mm

7/ Grille d'arrêt gravillons en acier galvanisé

8/ Déplacement Trop-Plein (ailes Ouest et Sud/Est)

26 septembre 2025		ech. 1.20e		06	
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS		PRO DCE		date	
		DÉTAILS ÉTANCHÉITÉ		Modification	
maître d'ouvrage :		Indice			
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.faure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr					
architecte :					
Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr					

Élévation et coupe garde-corps
ech. 1.20e



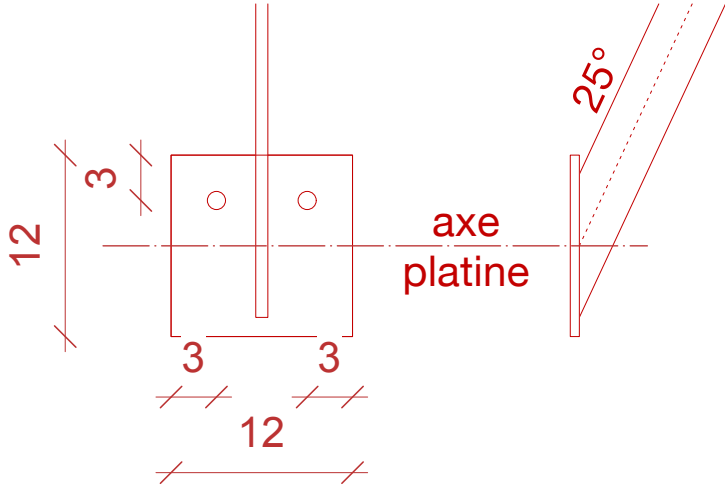
LEGENDES

1/ lisse
tube acier 50/30/2
extrêmités ouvertes (pas de bouchons)

2/ Montants
plats 40/10

3/ Platines
120/120/10

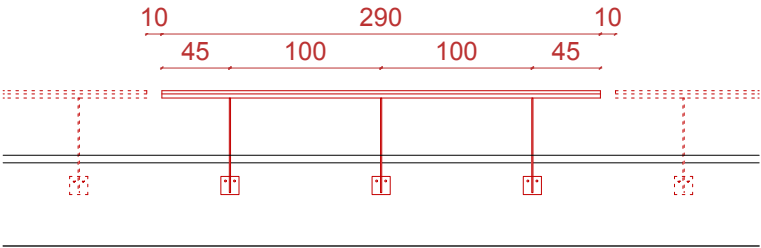
Soudures en continue et meulées
Finition galvanisée à chaud



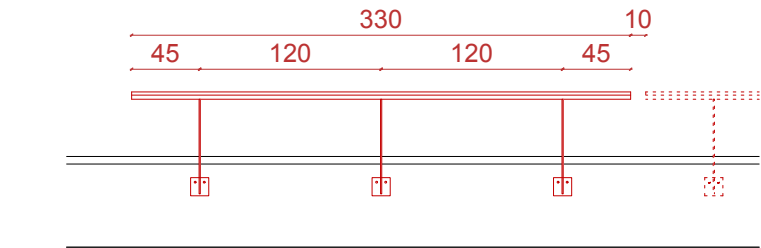
Détail platine
ech. 1.5e

Modèles garde-corps
ech. 1.50e

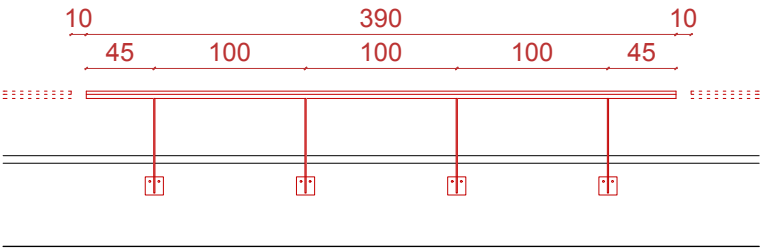
Type A



Type B



Type C



RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS

PRO

DCE

date

DÉTAILS SERRURERIE

Modification

Indice

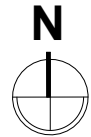
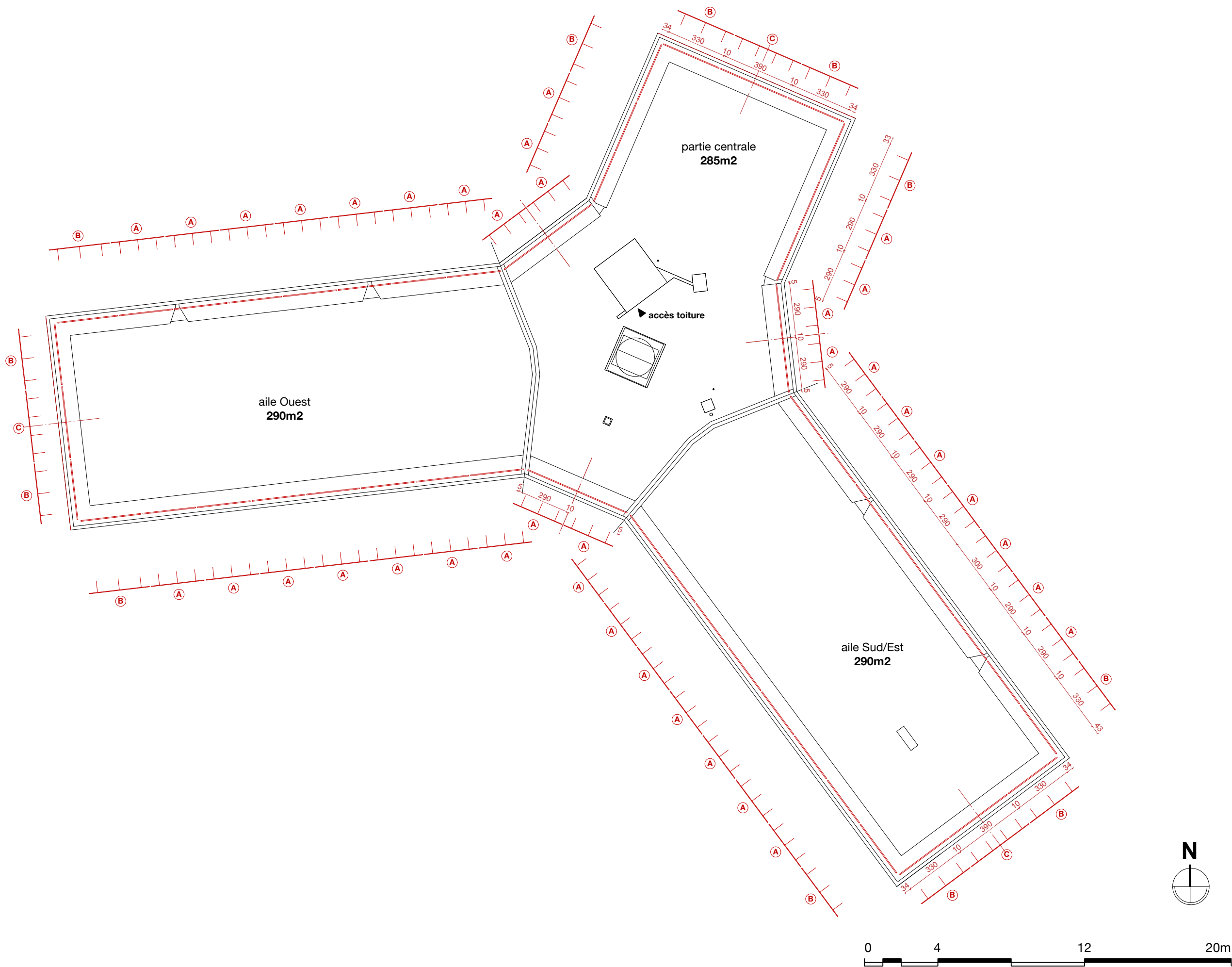
maître d'ouvrage :
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains
jean-marc.fauvre@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

architecte :
Benoît SÉJOURNÉ
19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains
04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr

26 septembre 2025

ech. 1.20e, 1.50e & 1/5e

07



RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS			26 septembre 2025	
			ech. 1.200e	
maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.faure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr	PRO DCE		08	
	PLAN DE LOCALISATION SERRURERIE		date	
	Indice	Modification		
	architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr			



1970 - terrain avant travaux



1973 - bâtiment construit



2004 - présence des 2 surtoitures



2024 - état actuel

source : géoportail.gouv.fr

Historique des dernières interventions sur la toiture terrasse de la DDT (service logistic préfecture 04)

2022

De nombreuses infiltrations de pluie ont été constatées dans les bureaux situés au dernier étage pendant l'été 2022. Fin 2022, une mise en sécurité d'urgence a été effectuée avec la pose d'une bâche de protection (8324 €). La solution a été temporaire. La bâche s'est désagrégée au cours du temps. La reprise de l'étanchéité autour du dôme a été effectuée (3015 € BOP 354) fin 2022.

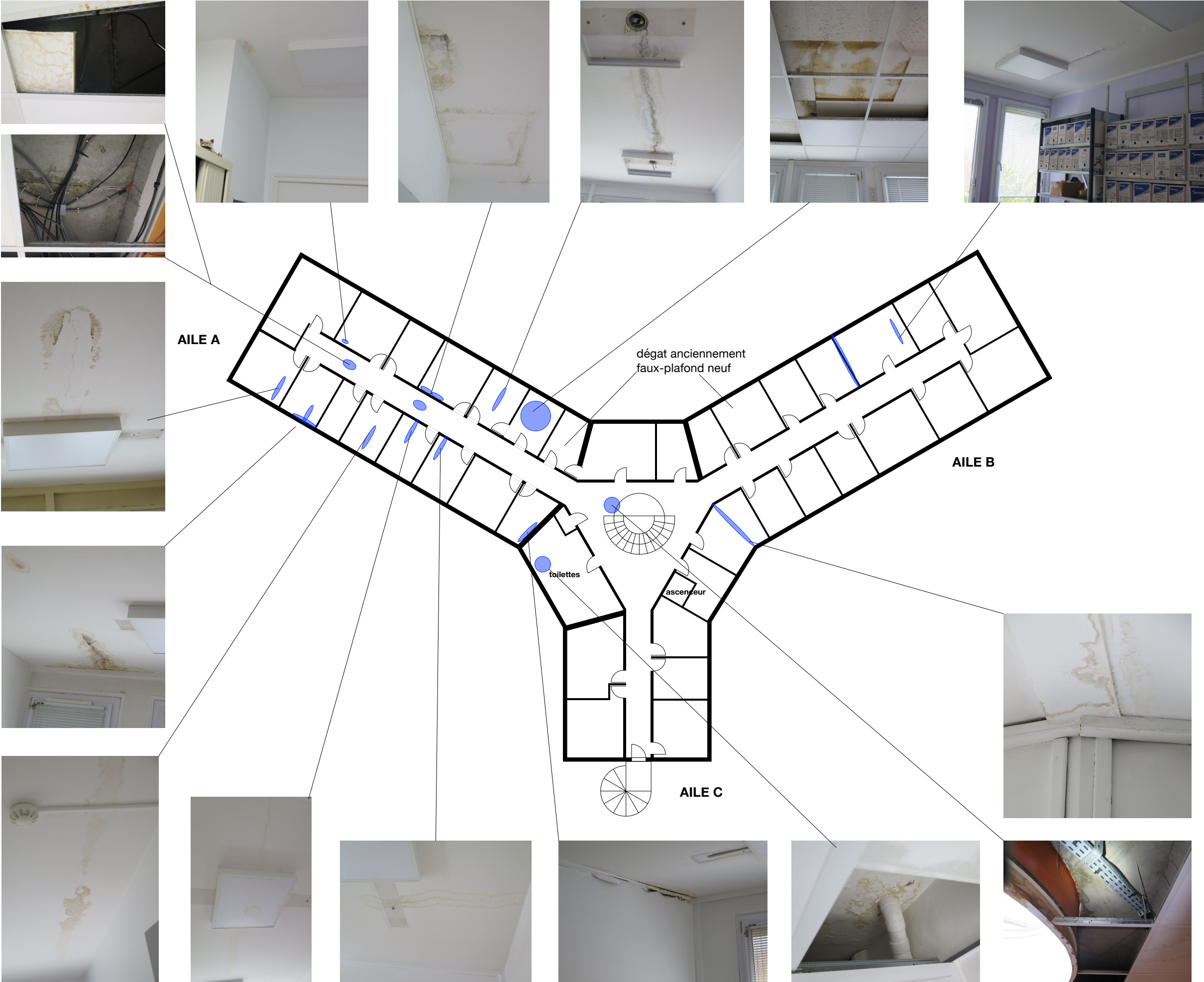
2023

De nouvelles pluies ont engendré des infiltrations supplémentaires au printemps 2023. Des trop pleins ont été réalisés en urgence pour faciliter l'évacuation des pluies stagnantes (1 656 € CAS 723 - SARL BELLEC). La présence d'eau sur le toit terrasse a nécessité de lever le doute sur la solidité du toit.En juin 2023, un diagnostic de solidité (2244 € CAS 723 - BUREAU VERITAS) a conclu à l'absence de risque, la structure en béton est suffisamment résistante et ne semble pas altérée par les infiltrations. En novembre 2023, des travaux supplémentaires ont été financés au CAS 723 de 21 793 € (réalisation de gouttières et reprise de l'étanchéité SARL BELLEC).

2024

Au cours du printemps, le dôme de l'escalier perforé par des grelons a été remplacé (14 296 € - BOP 354) avec reprise de la couche d'étanchéité (1024,80 € P 354) Durant l'été, de fortes pluies ont montré l'insuffisance des travaux réalisés et ont endommagé les locaux. Une dotation de 24 676 € a été accordée au CAS 723 pour poursuivre les travaux d'étanchéité. Les travaux ont été réalisés au cours des mois de janvier 2025 et février 2025 par BELLEC RENOVATION.

26 septembre 2025		RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS			
maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr		ANNEXE 1 - HISTORIQUE DU BATIMENT			
architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr		PRO DCE	date		



RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - Digne-les-Bains

26 septembre 2025

maître d'ouvrage :
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains
jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

architecte :
Benoît SÉJOURNÉ
19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains
04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr

ANNEXE 2 - RELEVÉ VISUEL DES FUITES

**PRO
DCE**

Indice	Modification	date

A2

NOTICE DIAGNOSTIC

Diagnostic visuel réalisé à l'occasion de plusieurs visites en avril et mai 2025.

Historique du bâtiment

Les photos aériennes et l'historique des derniers travaux figurent sur la planche A1.

En consultant les photos aériennes, nous pouvons constater :

- la construction du bâtiment début des années 70,
- la réalisation des sur-toitures en bac acier début des années 2000.

Le recouvrement des deux ailes principales du bâtiment par ces surtoitures a probablement été réalisé après le constat des premiers désordres apparus sur l'étanchéité de la toiture. Des désordres qui n'avaient rien d'exceptionnel pour une étanchéité bitumineuse vieille de 30 ans.



^ Surtoiture bâtie au début des années 2000 en appui sur les relevés d'étanchéité des joints de dilatation du bâtiment

Pourquoi cette solution, qui complexifie la couverture et multiplie les faiblesses d'étanchéité, a-t-elle été privilégiée par rapport à une reprise totale de l'étanchéité ? Certainement pour une question de coût.

Moins de 20 ans après, au début des années 2020, de nombreuses fuites apparaissent de nouveau au plafond des bureaux du 2^e étage et au droit du puits de lumière central.

Pour y remédier, plusieurs interventions d'urgence ont été réalisées de 2022 jusqu'à ce début d'année 2025, pour un montant cumulé de 74 784 € HT (auquel il faut ajouter 2 244 € pour un diagnostic du bureau Veritas afin de s'assurer de la solidité de la structure).

Depuis les derniers travaux réalisés début 2025, aucune nouvelle fuite d'eau ne nous a été rapportée. Nous avons néanmoins constaté récemment quelques traces d'eau sur les escaliers à l'aplomb du puits de lumière.



^ Fuite d'eau résiduelle sous le puits de lumière



Surtoitures

Les deux surtoitures sont réalisées en bacs acier nervurés de type panneaux sandwich (doublés avec 40 mm de mousse polyuréthane). Leur sous-face n'est pas visitable, et nous n'avons pu constater ni la qualité, ni l'état de leur structure porteuse. Nous pouvons seulement supposer que l'isolation, l'étanchéité initiale et les gravillons ont été conservés en dessous.

Les pignons des surtoitures, contre la partie centrale, reposent sur les relevés de maçonnerie des joints de dilatation, ce qui engendre une fragilité de l'étanchéité au droit de ces joints.

En haut de pente, les acrotères ont été surélevés par des «couvertines» en tôle pliée de 23 cm d'épaisseur. Outre leur mise en œuvre complexe, laissant apparaître de possibles points d'infiltration d'eau, elles sont visibles depuis les pieds de façade et dénaturent la silhouette du bâtiment.

Suite aux importantes fuites constatées en 2022, les surtoitures ont fait l'objet de travaux en 2023 (doublage des chéneaux par desgouttières pendantes, reprises des évacuations EP et de l'abergement autour du conduit de cheminée sud).

Combien de temps ces réparations préserveront-elles le bâtiment de nouvelles fuites d'eau ? Notamment l'abergement de la souche de cheminée sud, qui n'est pas traité selon les règles de l'art (feuilles d'étanchéité collées sur la tôle).

Ces surtoitures complexifient considérablement la couverture du bâtiment et, ce faisant, multiplient les risques de faiblesse d'étanchéité. Elles rendent également difficile la détection des inévitables infiltrations d'eau à venir avec le vieillissement des ouvrages.



^ Vue surtoiture aile Sud

> Faiblesse du traitement de l'abergement de la souche de cheminée (feuille d'étanchéité collée sur la tôle et joint acrylique exposé au rayonnement solaire)



^ Gouttière pendante sur chéneau zinc



Étanchéité de la partie centrale

Selon notre relevé, l'étanchéité de la partie centrale est composée d'une étanchéité bitumineuse reposant sur un isolant de 10 cm d'épaisseur. Elle a été recouverte d'une nouvelle couche d'étanchéité début 2025 sur une petite moitié de sa surface, autour du puits de lumière.

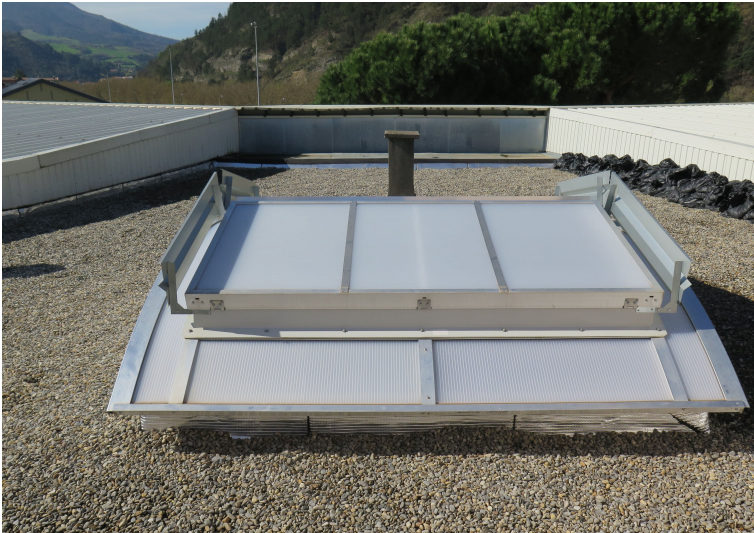
Nous y avons constaté :

1/ De nombreuses rétentions d'eau provoquées par le tassement de l'isolant devenu vétuste. Si les flaques d'eau sont tolérées sur une toiture-terrasse, il est préférable de les limiter. Ce tassement montre également que l'isolant, d'une épaisseur déjà bien inférieure aux normes thermiques actuelles, a perdu une bonne partie de ses qualités d'isolation.



^ Rétention d'eau en partie centrale de la terrasse

2/ Le puits de lumière, servant également de désenfumage de la cage d'escalier, a été remplacé en 2024. Nous avons néanmoins constaté une fuite d'eau résiduelle en périphérie du skydome.



^ Puits de lumière central changé récemment

3/ Édicules et souches de cheminée

- Les relevés d'étanchéité au droit de l'édicule central (machinerie ascenseur et accès toiture) et des souches de cheminée, repris récemment, sont réalisés correctement (étanchéité autoprotégée, relevé de 15 cm + solin de protection).

26 septembre 2025		A3	
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS		PRO DCE	
NOTICE DIAGNOSTIC (1/3)		date	
maître d'ouvrage :		Indice	
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.faure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr		Modification	
architecte :			
Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr			

- Pour autant :
- Les solins ne sont pas correctement protégés (joints acryliques exposés aux UV, qui devront être protégés par une pièce métallique).
 - Le relevé d'étanchéité autour de l'édicule central devra être rehaussé pour permettre au solin de passer au minimum 10 cm au-dessus des « banquettes » accolées, afin qu'il ne soit plus interrompu et qu'il ne constitue pas une zone de fragilité.
 - La feuille d'étanchéité autoprotégée qui protège la couverture de l'édicule central est en bon état, malgré l'absence de bandes de rive.
 - La couvertine en tôle inox de la souche de cheminée à l'est de l'édicule est trop petite. Pour autant, les risques d'infiltration par les angles paraissent minimes.



^ Remontée d'étanchéité et solin autour de l'édicule central à rehausser au-dessus des ouvrages annexes



^ Protections édicule central et souches de cheminée



- 4/ Sortie VMC
- Le socle du moteur de VMC ne respecte pas un relevé de 15 cm, et le haut du relevé n'est pas protégé par un solin ou une couvertine. L'étanchéité de ce socle va se dégrader rapidement.
 - La sortie du conduit, située juste contre le relevé protégeant le joint de dilatation du bâtiment, crée un raccord d'étanchéité complexe qui vieillira mal.
 - Le socle existant devra être déposé ; le moteur VMC sera fixé sur un socle lourd reposant directement sur l'étanchéité.
 - La sortie du conduit devra être éloignée du joint de dilatation.



^ Socle moteur et sortie conduit VMC



- 5/ Plots et sorties de câbles
- Plusieurs plots d'un diamètre d'environ 20 cm jalonnent la toiture sans présenter de fonction actuelle. Servaient-ils initialement de sortie de câble ou de support à des crochets de sécurité ? S'ils ont été revêtus d'une feuille d'étanchéité, ils présentent toutefois un trou rempli d'eau à leur sommet, et leur relief constitue une fragilité à terme. Ces plots devront être déposés.
 - Deux crosses de sortie de câble ont été repérées. Anciennes, leur étanchéité a été reprise lors des travaux de ces dernières années.



^ Plots inutilisés et crosses de sortie de câble



Acrotères

Les acrotères sont complexes. Réalisées en béton préfabriqué, comme l'ensemble du bâtiment, elles sont massives et débordent des façades pour créer un encorbellement. Elles dessinent la silhouette du bâtiment, au même titre que les fenêtres en bandeaux des bureaux. Ce détail architectural, représentatif des constructions du XX^e siècle, doit être respecté. Les éléments préfabriqués ont été réalisés en forme de T afin de reposer sur la toiture du bâtiment. C'est ce qui explique la marche que l'on retrouve en périphérie de la toiture. Cette marche crée une fragilité de l'étanchéité, qui n'est pas nouvelle. En soulevant la feuille de zinc, on découvre une feuille de bitume autoprotégée, avec des granulés minéraux de teinte verte, qui semble elle-même recouvrir un solin marquant une première génération d'étanchéité. Les zones non recouvertes de zinc ont été habillées plus récemment avec une feuille d'étanchéité protégée par de l'aluminium.

S'il n'y a plus de fuites constatées aujourd'hui au droit de ces acrotères, leur étanchéité devra néanmoins être reprise en cohérence avec celle de l'ensemble de la toiture, afin d'éviter que de nouveaux désordres n'apparaissent dans les prochaines années. Le procédé d'ancrage des éléments préfabriqués des acrotères crée également un pont thermique en périphérie du bâtiment, comme on peut le constater sur les vues en coupe.



^ Marche en périphérie de la toiture



^ Acrotère en encorbellement couronne les façades



^ Plusieurs générations de remontée d'étanchéité contre l'acrotère



Évacuation des eaux pluviales

Sur les ailes, les 4 évacuations des eaux pluviales ont été agrandies et des trop-pleins ont été percés récemment, comme le demandait le rapport du bureau VERITAS de juin 2023. En partie centrale, les 2 évacuations des eaux pluviales ont, initialement, été créées en profitant du vide créé entre deux éléments d'acrotère préfabriqués aux angles du bâtiment. Ce vide forme un canal grâce à une tôle, pour conduire l'eau au-delà de la façade vers la descente ou le trop-plein. Cette tôle est aujourd'hui usée. De plus, elle se retrouve en point haut de la toiture à cause du tassement de l'isolant sous l'étanchéité.

La tôle devra être déposée, et une nouvelle évacuation devra être conçue en fonction de l'épaisseur de l'isolation. Pour compléter le rapport du bureau VERITAS, et conformément au DTU 20.12, les naissances des descentes EP, desservant chacune environ 145 m² de toiture, devront être élargies pour atteindre un diamètre minimum de 120 mm. Le diamètre des descentes elles-mêmes, mesuré à l'extérieur des fûts, est largement supérieur.



^ Evacuation des eaux pluviales en partie centrale



^ Trop-plein réalisé récemment au droit des chéneaux surélevés des ailes du bâtiment



^ Descente d'eau pluviale et trop-plein en façade du bâtiment

Isolation thermique et intégration paysagère

La réglementation thermique relative aux bâtiments existants (RT Existant) impose la mise en œuvre d'une isolation à l'occasion de travaux importants de rénovation, comme une réfection de toiture, par exemple. Cette obligation est désignée sous le terme de « travaux embarqués ». Notre relevé et notre analyse de la toiture laissent présager la présence d'une isolation en polystyrène expansé de 10 cm, située entre la dalle support et l'étanchéité. Neuve, cette isolation offrirait un coefficient R de 2,5 m²-K/W, mais nous savons que son écrasement a fortement altéré ses performances thermiques. De plus, cette isolation s'interrompt probablement au droit de la marche précédant l'acrotère, créant ainsi un important pont thermique en périphérie du bâtiment. Les travaux de reprise de l'étanchéité du bâtiment devront viser une résistance thermique d'environ 5 m²-K/W avec un isolant apportant un bon déphasage thermique (confort d'été), ou jusqu'à 8 m²-K/W pour un isolant léger de type polyuréthane ou polystyrène.

26 septembre 2025		A4	
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS		PRO DCE	
NOTICE DIAGNOSTIC (2/3)		date	
maître d'ouvrage : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.faure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr		Indice	
architecte : Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr		Modification	

Le bâtiment de la DDT, avec sa toiture de 865 m², est particulièrement visible depuis les collines qui surplombent la ville de Digne-les-Bains. Ses deux surtoitures en bac acier blanc dénaturent un ensemble urbain jusque-là harmonieux, composé majoritairement de couvertures traditionnelles en terre cuite, insérées dans un écrin de nature.

Si une protection lourde gravillonnée, matériau neutre et naturel, permettrait d'atténuer son impact visuel, un traitement végétal léger (type sedum) permettrait une véritable intégration paysagère. Une telle végétalisation présenterait également deux avantages fonctionnels :

- améliorer le confort d'été du bâtiment,
- retenir temporairement l'eau en toiture, limitant ainsi le débit de rejet dans le réseau d'eaux pluviales communal.



^ Le bâtiment de la DDT et le quartier des Arches vus depuis le chemin Caguerenard



^ Exemple de toiture végétalisée en sedum école de Mison (Benoît Séjourné architecte / 2012)

Conclusion

Si les travaux effectués ces trois dernières années semblent avoir stoppé les fuites d'eau, cette accalmie risque de ne pas durer, compte tenu de l'hétérogénéité et de l'ancienneté des ouvrages d'étanchéité.

Nous vous proposons donc de réaliser ce qui aurait dû être entrepris dès l'apparition des désordres, au début des années 2000 : une remise à neuf de l'étanchéité initiale des toitures-terrasses.

Ces travaux comprennent :

- Dépose :
 - des surtoitures en tôle d'acier, gouttières et couvertines ajoutées,
 - de l'étanchéité et de l'isolation existantes (en déplaçant les gravillons au fur et à mesure de l'avancement du chantier),
 - des plots et crosses de sortie de câble inutilisés,
 - des tôles et couches de relevés d'étanchéité facilement décollables contre les acrotères et les ouvrages annexes (accès toiture, souches de cheminée, joints de dilatation, etc.).
- Pose d'une isolation conforme à la réglementation thermique, renforçant le confort du bâtiment en hiver comme en été.
- Pose d'une nouvelle étanchéité, respectant les normes, avis techniques et règles de l'art, incluant le traitement des ouvrages annexes : relevés, acrotères, joints de dilatation, sorties de gaines ou de câbles, etc...
- Reprise des six départs d'écoulement des eaux pluviales (EP).
- Traitement de l'intégration paysagère du bâtiment dans son environnement par une éventuelle végétalisation de la toiture.

26 septembre 2025		RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DDT - DIGNE-LES-BAINS			
PRO DCE		NOTICE DIAGNOSTIC (3/3)		A5	
maître d'ouvrage :		Indice		Modification	
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8 av. du Docteur Romieu - 04000 Digne-les-Bains jean-marc.taure@alpes-de-haute-provence.gouv.fr					
architecte :					
Benoît SÉJOURNÉ 19 Av Joseph Reinach - 04000 Digne les Bains 04 92 62 25 21 - benoit.sejourne@bsarchitecte.fr					